



Licenciement pour causes réelles et sérieuses

Par **anna1405**, le **23/01/2009** à **16:36**

Bonjour,rrnrnJe viens d'être licenciée suite a mon accident du travail je suis licenciée car mon employeur ne peux pas me reclasser est ce que celà constitue une cause réelle et sérieuse?????rrnrnD'autre part il ne m'ont pas versé l'indemnité compensatrice de préavis car je ne peux pas effectuer celui ci car je suis inapte (j'ai une prothèse cervicale)rrnrnenfin ils ne m'ont pas doublées l'indemnité de licenciement légale car c'est un accident de trajet mais qui a été reconnu par la sécurité sociale comme accident du travail???rrnrnpensez vous que je dois allez aux prud'hommes????????rrnrnrnMerci